



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
Direction de la citoyenneté et de la légalité**

Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité

Mél : [pref-drcl-intercommunalite@eure.gouv.fr](mailto:pref-drcl-intercommunalite@eure.gouv.fr)

Référence à rappeler : DCL/HB/2021-151

**Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)  
Formation restreinte  
Vendredi 10 décembre 2021  
Préfecture de l'Eure – Salle Claude Monet**

**COMPTE-RENDU**

**Objet de la réunion :**

- Rappel du rôle de la CDCI restreinte
- Avis sur la demande de retrait de la commune de Rouge-Perriers de la communauté de communes Intercom Bernay Terres de Normandie (retrait dérogatoire)
- Avis sur la demande de retrait de la commune de Richeville du SIVOS du Vexin

**Annexes :**

- liste d'émargements ;
- procès-verbaux des scrutins

M. le préfet ouvre la CDCI dans sa formation restreinte et rappelle son caractère public, permettant ainsi aux membres de la formation plénière de rester autour de la table s'ils le souhaitent.

**Philippe Baron**, directeur de la citoyenneté et de la légalité, indique que le quorum est atteint (10 présents pour un quorum fixé à plus de la moitié des 17 membres soit 9).

**Avis sur la demande de retrait de la commune de Rouge-Perriers de la communauté de communes interco Bernay Terres de Normandie (retrait dérogatoire)**

**M. Francois-Xavier Priollaud**, maire de Louviers et rapporteur, prend la parole pour présenter la demande d'avis relative à la sortie de Rouge-Perriers de la communauté de communes de Bernay Terres de Normandie (IBTN).

Il rappelle que par délibération du 17 septembre 2021 la commune de Rouge-Perriers a exprimé son souhait de quitter IBTN pour rejoindre la CCPN. Par délibération du 27 septembre 2021, le conseil communautaire de la CCPN a accepté l'intégration de Rouge-Perriers. A ce jour, les conditions de majorité requises à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT) sont réunies puisque 32 conseils municipaux sur 41 ont exprimé un avis favorable à l'adhésion de Rouge-Perriers, représentant une population de 19 960 sur 23 050 habitants.

Le préfet sollicite ensuite **M. Rousselin**, maire de Rouge-Perriers pour qu'il présente les motifs de sa demande.

M. Rousselin s'appuie notamment sur le fait que Rouge-Perriers fait partie du bassin de vie du Neubourg. Il explique que la population est tournée vers l'est du département et pas vers l'ouest. Il en veut pour preuve que pour l'INSEE Rouge-Perriers, à 5 km du Neubourg, fait partie de son aire d'attraction. Il explique aussi que les élèves du secondaire de sa commune fréquentent les collèges du Neubourg.

Le préfet donne ensuite la parole à **M. Gravelle**, président de l'intercom Bernay Terres de Normandie.

M. Gravelle revient sur les conditions de création d'IBTN, issue de la fusion de 5 intercommunalités. Il travaille depuis le début du mandat à restaurer le sentiment d'unité qui devrait prévaloir au sein d'IBTN. Il explique que la stabilité du périmètre de l'intercommunalité permettra de créer un climat de cohésion entre les communes membres. Il rappelle que M. Rousselin en était le président de 2017 à 2020.

M. Legendre, maire d'Iville, président de la communauté de communes du pays du Neubourg (CCPN), prend la parole. Il indique qu'il est, lui aussi, pour la stabilité des périmètres des intercommunalités ; pour preuve, nombre de demandes d'adhésion ont été refusées. Il évoque le fait que la CCPN est une intercommunalité « bassin de vie » et qu'elle dispose d'une fiscalité additionnelle. Il explique enfin que la demande de Rouge-Perriers fait sens de par la proximité géographique, mais également au vu de l'historique des collaborations entre lui et M. Rousselin.

Le préfet demande s'il y a d'autres prises de parole :

Mme Vagner, maire de Bernay et vice-présidente d'IBTN rappelle qu'en 2018 Sainte-Opportune-du-Bosc souhaitait sortir d'IBTN et, qu'à l'époque le président, M. Rousselin, était contre. Elle met donc en parallèle la situation de la commune de Sainte-Opportune-du-Bosc avec celle de Rouge-Perriers au vu de la proximité géographique des deux communes.

Le préfet propose alors à la CDCI restreinte de voter sur le retrait de Rouge-Perriers. La CDCI restreinte décide à l'unanimité de voter à bulletin secret.

Philippe Baron rappelle que la commission en formation restreinte compte 17 membres : 10 sont présents et 3 membres ont donné pouvoir soit 13 votants.

Après dépouillement les résultats sont : 3 votes pour, 9 votes contre et une abstention.

**L'avis rendu par la CDCI restreinte est donc défavorable à la demande de sortie de Rouge-Perriers d'IBTN.**

#### **Avis sur la demande de retrait de la commune de Richeville du SIVOS du Vexin**

Le préfet indique que la formation restreinte de la CDCI va devoir se prononcer maintenant sur la demande de sortie de la commune de Richeville du SIVOS du Vexin.

M. Priollaude, en qualité de rapporteur, présente l'historique du SIVOS du Vexin ; il a été créé en 1982 et compte 6 communes. La commune de Richeville avait saisi le conseil syndical sur deux points : la clé de répartition de la contribution des communes associées et l'organisation spatiale des classes. En effet, M. Priollaude indique que les classes sont éclatées sur l'ensemble du territoire du SIVOS et que la cantine scolaire se situe sur la commune du Thil ; cet éparpillement des moyens entraîne de nombreux déplacements en car scolaire.

Pour y remédier Richeville souhaiterait qu'un groupe scolaire soit construit à côté de la cantine. Suite à ces demandes restées sans suite, deux réunions de médiation ont été organisées par la sous-préfète des Andelys les 22 octobre 2019 et 13 janvier 2020, à l'issue desquelles il ressort que les communes du SIVOS estiment ne pas disposer des moyens financiers nécessaires pour conduire ce projet. D'où la demande de Richeville de sortir du Sivos et de scolariser ses enfants dans la commune nouvelle de Frenelles-en-Vexin.

La commune de Richeville a délibéré le 26 juillet 2021 pour faire part de son souhait de sortir du syndicat par la procédure dérogatoire.

Le préfet donne ensuite la parole à M. Dubos, maire de Richeville ainsi qu'à M. d'Astorg, président du SIVOS du Vexin

M. Dubos explique que contrairement à ce qui a pu être dit, il n'a pas souhaité qu'un groupe scolaire soit construit à côté de la cantine au Thil. Il souhaite plus largement qu'une solution soit trouvée pour permettre de supprimer les temps de transport sur la pause méridienne. Il évoque le manque de dialogue au sein du syndicat et la volonté de chaque commune de garder une école sur son territoire.

M. d'Astorg indique que le départ de la commune de Richeville du SIVOS mettrait en péril la situation financière et donc la pérennité du syndicat. Il évoque ensuite le fait que le SIVOS a présenté dernièrement aux maires des communes membres une pré-étude financière et un plan sommaire. Par ailleurs le Sivos s'est rapproché dernièrement d'EAD pour faire une étude de faisabilité.

Le préfet demande ensuite si les membres de la CDCI restreinte souhaitent prendre la parole.

M. Leportier, maire d'Ezy-sur-Eure demande combien d'enfants il y a sur le SIVOS et il pose la question des contraintes créées par l'organisation du SIVOS pour les enfants.

M. d'Astorg répond que 163 élèves fréquentent le Sivos mais qu'il enregistre une baisse régulière d'effectif car un certain nombre d'enfants suivent les parents travaillant vers Cergy ou Mantes. Quand au transport scolaire, il existe 3 circuits qui se regroupent à Hacqueville. Seuls les élèves de maternelle, scolarisés à Hacqueville, restent sur place, les autres repartent vers leurs écoles respectives. Les enfants font également le même déplacement pour se rendre à la cantine le midi, ce qui engendre un déplacement journalier de quatre fois 20 mn de car.

M. Legendre constate que les points de vue du maire de Richeville et du président du SIVOS du Vexin semblent dorénavant être convergents.

Le maire de Richeville rappelle qu'il maintient sa demande de sortie du SIVOS du fait de l'absence de volonté de dialogue qu'il a pu constater depuis de nombreuses années.

Le préfet met au vote l'avis sur la demande de retrait de la commune de Richeville du SIVOS du Vexin. Les membres de la CDCI restreinte choisissent à l'unanimité de voter à bulletin secret.

Philippe Baron précise qu'il y a 10 votants et 3 pouvoirs.

Suite au dépouillement, les résultats donnent 6 votes pour et 7 votes contre.

**L'avis rendu par la CDCI restreinte sur le retrait de Richeville du SIVOS du Vexin est donc défavorable.**

Le préfet lève la séance de la CDCI en formation restreinte.



Jérôme FILIPPINI